

**Question avec demande de réponse orale O-000056/2018
à la Commission**

Article 128 du règlement

Cecilia Wikström

au nom de la commission des pétitions

Objet: Améliorer l'apprentissage des langues et la reconnaissance mutuelle des compétences linguistiques dans l'Union

L'Union s'engage de longue date en faveur de l'apprentissage des langues afin de favoriser la compréhension mutuelle et la mobilité entre les États membres en appuyant et en finançant des actions et une coopération entre les systèmes d'éducation nationaux. Le Parlement accorde la plus grande attention aux pétitions par lesquelles des citoyens de l'Union qui exercent leur liberté de s'installer dans un État membre autre que leur État membre d'origine expriment leurs préoccupations quant à un manque de possibilités d'enseignement et de reconnaissance des compétences linguistiques dans leur langue maternelle. Nous invitons par conséquent la Commission à se prononcer sur les questions ci-après.

1. Quelles mesures la Commission a-t-elle prises pour aider les États membres à améliorer la reconnaissance mutuelle des compétences linguistiques dans toutes les langues officielles de l'Union sur la base des niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues?
2. Comment la Commission évalue-t-elle la valeur ajoutée de l'enseignement des langues officielles de l'Union, et notamment de la recommandation «langue maternelle plus deux», dans le contexte de la modernisation de l'éducation dans l'Union et, plus particulièrement, de l'action en faveur de l'entrepreneuriat, des perspectives d'emploi et de la préservation de la diversité culturelle dans l'Union?
3. La Commission dispose-t-elle de données récentes et précises sur les possibilités d'évaluation linguistique et la reconnaissance des examens, diplômes ou certificats linguistiques dans les langues officielles de l'Union autres que l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien? Comment l'Union peut-elle renforcer son appui aux établissements qui enseignent dans les langues officielles de l'Union pour les citoyens de l'Union qui vivent dans un autre État membre?
4. Quelles mesures la Commission entend-elle mettre en place dans l'espace européen de l'éducation pour élaborer un système en ligne pour la reconnaissance et la validation transfrontalières des certificats d'aptitude linguistique délivrés dans l'Union dans le contexte des diplômes de fin d'études secondaires afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur dans toute l'Union?

Dépôt: 17.5.2018

Transmission: 21.5.2018

Echéance: 28.5.2018